



BIENVENUE

HOPITAL DE JOUR de NEUROPEDIATRIE

Contacts

Programmation : 01.44.73.69.76

HDJ : 01.44.73.74.34

Date de la venue de votre
enfant : / /

Heure d'arrivée :

A jeun :

oui non

Depuis :

Traitement du
matin à prendre:

oui non

Patchs d'EMLA
à poser à :

.....
*(Suivre les indication
notées sur
l'ordonnance jointe)*



Attention

La présence d'un parent est
requis toute la journée.

Durée approximative de
présence sur site :

de à

2026



BIENVENUE A TOI ET A TES PARENTS !

HOPITAL DE JOUR de NEUROPEDIATRIE

Madame, Monsieur,

Votre enfant va être pris en charge en Hôpital de Jour (HDJ). Ce mode de prise en charge permet de réaliser, sur une seule journée, des examens, des soins ou un traitement, puis de rentrer à la maison le soir même.

Ce livret a pour but de vous accompagner, vous et votre enfant, avant, pendant et après la venue, et de répondre à vos principales questions. L'équipe reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

» Avant de venir

Préadmission :

- En ligne : **via QR Code**
- Au bureau des admissions de l'hôpital Trousseau : Bâtiment **PALLEZ - Porte 29**

N'oubliez pas :

- Convocation
- Pièce d'identité (parent et enfant) + livret de famille si besoin
- Carte vitale
- Carte de mutuelle



» La veille de la venue

Les traitements habituels

Donnez à votre enfant ses traitements habituels, sauf indication contraire du médecin.

Le confort de votre enfant

Prévoyez des vêtements propres et confortables pour la journée, ainsi qu'un doudou ou un objet rassurant.

Le jour J, j'apporte :

- La pièce d'identité du parent et la fiche de convocation
- Carnet de santé de l'enfant
- Dernières ordonnances
- Détail des traitements habituels
- Comptes rendus d'hospitalisations, consultations ou examens récents
- Résultats des examens biologiques ou d'imagerie demandés

Mais aussi

- Un doudou / objet rassurant, et éventuellement de quoi occuper l'enfant
- Des vêtements de rechange

Selon les soins prévus, il pourra être demandé de retirer bijoux et vernis.

» Préparer la venue de votre enfant en hôpital de jour

L'autorité parentale

Votre enfant étant mineur, les soins sont expliqués et les décisions prises avec vous, titulaires de l'autorité parentale. Vous accompagnez votre enfant tout au long de sa prise en charge. Selon son âge et sa maturité, votre enfant est lui aussi informé des soins le concernant, avec des mots adaptés.

La présence auprès de votre enfant

La présence d'un parent est un soutien important pour l'enfant pendant sa journée à l'hôpital.

Vous pourrez donc assister à l'ensemble des soins réalisés dans le service.

Attention

La présence d'un parent est requise toute la journée.

» La journée de votre enfant en Hôpital de Jour

L'accueil et l'admission

À votre arrivée, vous serez accueillis par l'équipe soignante. Signalez à l'infirmière tout changement de l'état de santé de votre enfant et remettez-lui les résultats des examens demandés par le médecin. Un espace pourra être mis à disposition pour vos affaires.

Le déroulement de la prise en charge

Voir la feuille de déroulement de la journée jointe

Tout au long de la journée, l'équipe vous informe, répond à vos questions et veille au confort de votre enfant. Signalez tout symptôme inhabituel.

La Sortie :

Elle se fait sur avis médical. Avant de partir, différents documents pourront vous être remis

- Ordonnances de médicaments, si nécessaire
- Bulletin de situation (justificatif de présence)
- Compte-rendu provisoire ou définitif
- Justificatif d'absence scolaire / arrêté pour le parent si besoin

» Après la sortie

Les contacts avec le service

Suite à cet hôpital de jour, les résultats vous seront communiqués et expliqués au cours des consultations prévues avec le médecin référent de votre enfant. Il est donc inutile de rappeler auparavant. Toutefois, à réception d'un résultat, si un traitement doit être instauré, modifié ou si des compléments d'examen doivent être effectués, le médecin du service vous contactera afin de prendre les mesures nécessaires.

La douleur

Donnez à votre enfant le traitement antalgique prescrit par le médecin en cas de douleur.

L'alimentation et l'activité

Suivre les indications citées sur la feuille de déroulement.

La douleur

Donnez à votre enfant le traitement antalgique prescrit par le médecin en cas de douleur.

» Le retour à domicile

Ce qui doit vous alerter –

contactez le service si votre enfant :

- A de la fièvre (température supérieure à 38°C) avec des frissons
- A une douleur non calmée par les médicaments prescrits
- A du mal à respirer
- Présente un saignement anormal
- Est inhabituellement somnolent, confus, ou très difficile à réveiller
- Refuse de boire / de manger ou vomit de façon répétée

Si votre enfant présente des symptômes inhabituels,
Vous pouvez joindre :

De 8h15/16h30 du lundi au jeudi et de 8h15/14h30 le vendredi :

Les secteur d'hospitalisation de jour au :01.44.73.74.34

Après 16h30, le Week-end, et jours fériés :

Le secteur d'hospitalisation : 01.71.73.82.74 ou 82.76

Vous pouvez également joindre votre médecin de ville ou vous rendre au service des urgences le plus proche de votre domicile si l'état de l'enfant est très préoccupant.



Le séjour de votre enfant

À l'hôpital Armand-Trousseau

Partie 2 : Parents et proches



AP-HP.
Sorbonne
Université

Un hôpital et des soignants engagés pour la **qualité et la sécurité des soins**

Qui sont vos **interlocuteurs** à l'hôpital ?

Des **professionnels hospitaliers** à votre écoute

Soutenir son hôpital

Anticipez l'arrivée : **Pré-admission et admission**

Anticipez l'arrivée : **Formalités**

Préparer la **sortie**

Les **droits** de votre enfant

La **charte** de l'enfant hospitalisé

Plan de l'hôpital



Un hôpital et des soignants engagés pour la qualité et la sécurité de vos soins

L'hôpital s'engage à accompagner ses patients dans la prise en charge de la douleur (Évaluation, anticipation et soulagement de la douleur).

Notamment grâce aux **équipes mobiles de la douleur et des soins palliatifs**.

L'hôpital s'engage dans la lutte contre les infections nosocomiales.

De nombreuses mesures de prévention sont mises en œuvre par les professionnels pour réduire les risques infectieux.

Découvrez comment vous aussi vous pouvez contribuer à limiter le risque d'infections sur aphp.fr.

L'hôpital s'engage à déclarer tout évènement indésirable associé aux soins.

Une **analyse pluridisciplinaire** sera menée, et des **actions d'amélioration** seront mises en place.

L'hôpital Armand-Trousseau a été certifié par la Haute Autorité de Santé (HAS) pour la Qualité de ses soins.



L'HÔPITAL

ARMAND-TROUSSEAU

DEVIENT UN LIEU

DE SANTÉ

SANS TABAC >>



Qui sont vos interlocuteurs

à l'hôpital ?

Vous avez une question, vous souhaitez exprimer votre satisfaction, ou votre mécontentement ?

Vous pouvez contacter :

Le cadre de santé du service

Vous pouvez demander à le rencontrer.

Les Chargés de Relations avec les Usagers et les Associations (CRUA)

Rattachés à la direction de l'hôpital; ils sont à votre disposition pour **répondre à vos questions, faciliter vos démarches, vous communiquer la liste des associations.**

> Contact :

 01 44 73 73 25

 usagers.trs@aphp.fr

Les représentants des usagers :

Issus d'associations agréées, ils portent la parole des usagers dans les commissions et instances dans lesquelles ils sont mandatés. Ils sont indépendants de l'hôpital.

Ils sont **joignables et à votre écoute :**

> Marina MASSOL

 06 37 54 43 48

 marina.massol-ext@aphp.fr

> Jean-Claude GENÊT

 06 33 58 02 06

 jean-claude.genet-ext@aphp.fr

> Jenifer BORSELLINO

 06 26 49 97 35

 jennifer.borsellino-ext@aphp.fr

> Véronique HOEDTS

 06 22 36 64 39

 veronique.hoedts-ext@aphp.fr

Vous souhaitez de l'aide pour faciliter votre retour à domicile ou dans le cadre de vos démarches administratives :

Le service social

Pour contacter **une assistance sociale**, demandez les coordonnées au cadre de santé du service ou à votre médecin.

Vous souhaitez un accompagnement spirituel :

Les cultes religieux

- > **Culte Catholique :** 01 44 73 67 80
- > **Culte Orthodoxe :** 06 62 02 93 22
- > **Culte Musulman :** 06 35 35 16 93
- > **Culte Polynésien :** 06 43 84 89 82
- > **Culte Protestant :** 06 14 73 26 59

Vous souhaitez effectuer une réclamation?

Flashez ce QR code afin **d'accéder au formulaire de réclamation en ligne.**



Le saviez-vous ?

Vos remarques et observations sont analysées en **Commission Des Usagers (CDU)** afin d'améliorer la qualité et la sécurité de la prise en charge et de veiller au respect des droits des patients.
Au besoin, vous pouvez rencontrer le **médiateur médical ou hospitalier**, via le ou la CRUA.

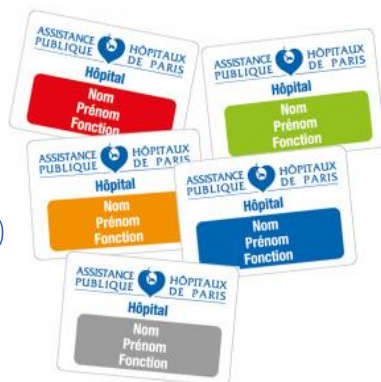


Des professionnels hospitaliers

à votre écoute

Des repères pour reconnaître les professionnels hospitaliers que vous pouvez croiser :

- En **rouge** : les **médecins**
- En **bleu** : le **personnel paramédical** (infirmiers, infirmières, aides-soignants...)
- En **orange** : les **étudiants en médecine**
- En **vert** : le **personnel technique**
- En **gris** : le **personnel administratif**



Des services pour vous

Où manger ?

La **cafétéria** est **ouverte de 8h00 à 18h00**.

Visites

Elles sont autorisées de **13h30 à 20h00**, sauf pour les services de réanimation (renseignez-vous auprès des équipes soignantes).

TV - téléphone

Dans tous les services pédiatriques, **la télévision est gratuite**.

Pour la maternité, les services **TV et de téléphone** se trouvent à proximité des Admissions.

Médiathèque

Des livres sont en libre-service dans les services, généralement dans la salle d'attente.



Soutenir son hôpital

Faire un don

La **Fondation de l'AP-HP** est l'entité juridique qui **collecte des dons, legs et assurances-vie** pour les **38 hôpitaux de l'AP-HP**, plus grand centre hospitalier universitaire d'Europe.

Depuis sa création en 2016 par l'AP-HP, la **Fondation de l'AP-HP** soutient la **recherche, l'innovation, l'organisation des soins et le confort des patients** dans chacun des 38 hôpitaux du groupe. Elle agit **en lien direct avec les équipes hospitalières de l'AP-HP** pour répondre à leurs besoins stratégiques et opérationnels.

La **Fondation de l'AP-HP** a soutenu plus de **500 projets** permettant aux **équipes hospitalières et de recherche** d'accélérer leurs innovations au **bénéfice des patients et de leurs proches**.



Je découvre
la Fondation



Je fais un don
à l'hôpital
Armand-
Trousseau



Anticipez son arrivée

Pré-admission, admission

Vous venez pour une hospitalisation ou une consultation ?



La pré-admission en ligne

permet de faciliter vos démarches administratives, sans vous déplacer et limiter votre temps d'attente lors de votre venue.

Documents administratifs à prévoir :

- Une **pièce d'identité (Carte - Nationale d'Identité, passeport et carte de séjour)**, avec photographie,
- Votre **carte vitale** ou attestation d'ouverture de droits à l'assurance maladie,
- Votre **carte de mutuelle**.

Pour commencer votre pré-admission en ligne scannez ce QR code :



ou rendez-vous sur votre espace patient en ligne :
mon.aphp.fr/preadmission

Où faire ses démarches administratives ?

- A** Le **bureau des admissions / frais de séjour** pour des urgences pédiatriques est **ouvert de 7h00 à 18h00**
Pour la **maternité de 7h à 17h**
Le bureau des frais de séjour est **ouvert de 8h à 17h**.
- R** **La régie** : lieu pour récupérer des objets de valeur que vous avez laissés – venir muni de votre mandat et d'une pièce d'identité - est **ouverte du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 13h30 à 16h30**.



Anticipez son arrivée

Formalités

Autorisation de soin

Vous devrez signer une autorisation de soins dans le service et si nécessaire, après information médicale, l'autorisation d'opérer. Cette autorisation doit être signée par toutes les personnes exerçant l'autorité parentale.

En cas de désaccord entre les parents, chaque parent peut saisir le juge aux affaires familiales, qui est le seul compétent pour imposer les modalités d'exercice de l'autorité parentale.

Consultation privée :
Certains médecins exercent une activité privée (libérale) à l'hôpital, de manière strictement réglementée.

Vous pouvez demander par écrit à être soigné dans ce cadre.

Si vous n'avez pas fait votre pré-admission en ligne :

Avant votre rendez-vous, pensez à aller au service des admissions avec ces mêmes documents.

Retrouvez de nombreux services sur l'application **Mon AP-HP**





Préparez la sortie

À LA SORTIE DE VOTRE ENFANT,

un professionnel du service vous remet différents documents :

- Compte rendu de sortie
- Certificats médicaux
- Ordonnances

Le dossier médical

Il est constitué au sein de l'établissement. Il comporte toutes les informations de santé vous concernant.

Vous pouvez trouver les éléments essentiels du dossier médical

AP-HP pour le suivi et la coordination des soins sur :



Mon AP-HP



Mon Espace
Santé

Si vous n'avez pas trouvé les éléments souhaités, vous pouvez demander le dossier médical à la direction de l'hôpital :



Prise en charge

des frais de séjour

Les soins à l'hôpital reposent sur la mobilisation d'un grand nombre de professionnels et de ressources. La sécurité sociale, votre mutuelle si vous en avez une, prennent en charge une partie des coûts (et parfois en différé), et il est possible qu'il vous soit facturé des frais de séjour.

Pour plus d'informations consultez le site :

www.aphp.fr/contenu/combien-ca-coute.fr

Les frais hospitaliers sont affichés dans les services. Lorsque vous quittez l'hôpital, n'oubliez pas de passer au bureau des frais de séjours au niveau des admissions.

Vous avez un problème

avec votre facture ?

Vous pouvez contacter le service de facturation :



contentieux.trousseau@aphp.fr



Préparez la sortie

Exprimez votre satisfaction

Votre avis est important ! Afin d'améliorer la prise en charge des patients, un questionnaire de satisfaction vous sera envoyé par mail à la suite de votre passage au sein de notre établissement.

Merci pour le temps que vous pourrez y consacrer.

Devenez patient partenaire bénévole !

Votre expérience à l'hôpital, en tant que patient ou accompagnant d'un proche, a de la valeur. Partagez-la ! Mettez votre vécu au service :

- Des patients : partager votre expérience pour les soutenir
- Des soins : améliorer la qualité et la sécurité des parcours
- Des équipes : contribuer à des projets d'organisation, recherche ou formation

Pour les mineurs émancipés

Conformément aux dispositions légales en vigueur, vous pouvez obtenir des informations complémentaires relatives à la **rédaction de directives anticipées**, à la **désignation d'une personne de confiance**, ainsi qu'à vos **droits et responsabilités** en tant que personne hospitalisée.

Nous vous invitons à vous rapprocher de l'équipe soignante du service pour toute information ou démarche à ce sujet.



Les droits de votre enfant

Protection des données personnelles

L'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) accorde une grande importance à la confidentialité et à la sécurité de vos données personnelles. Cette notice d'information synthétisée vise à vous informer sur la manière dont vos données sont collectées et utilisées dans le cadre de votre prise en charge nos hôpitaux de l'AP-HP.

Pourquoi vos données personnelles sont collectées par l'AP-HP ?

- Pour organiser vos soins, vos rendez-vous et votre suivi médical ;
- Pour créer votre dossier médical et administratif ;
- Pour améliorer la qualité des soins, parfois avec des outils d'intelligence artificielle ;
- Pour faire avancer la recherche en santé, si vous ne vous y opposez pas.

Quelles données personnelles sont collectées ?

En fonction du contexte et des besoins précis liés à votre prise en charge, vos noms, prénoms, coordonnées, informations et résultats médicaux (rendez-vous, examens, etc.) informations sociales ou encore échantillons biologiques, pourront par exemple être collectées.

Combien de temps sont-elles gardées ?

Vos données sont conservées par l'AP-HP pendant une durée limitée et déterminée. Par principe, la loi impose une durée de conservation de 20 ans après votre dernière venue à l'hôpital.

Qui peut voir vos données personnelles ?

- Les professionnels de santé de l'AP-HP qui vous soignent ;
- Certains services administratifs ou informatiques, pour des besoins précis ;
- Des tiers autorisés ou des partenaires de confiance, si nécessaire.

Quels sont vos droits sur vos données personnelles ?

- Être informé sur les conditions de traitements de vos données ;
- Accéder à vos données, corriger ou limiter l'usage ou la visibilité de vos données ou encore contrôler les accès à votre dossier médical ;
- Refuser l'utilisation de vos données pour la recherche, sans conséquence sur vos soins.

Pour en savoir plus sur la protection des données personnelles rendez-vous sur aphp.fr

Faire un don d'organes

En cas de décès d'un enfant, les parents peuvent accepter un don de ses organes et de ses tissus. Ce geste généreux pourra sauver la vie d'autres patients en attente de greffe. Il est anonyme et gratuit. L'autorisation des parents ou des tuteurs légaux est indispensable. Elle sera recherchée par l'équipe médicale aidée d'une équipe de coordination de prélèvements, qui veillera au bon déroulement du don et au respect du corps de l'enfant.

www.agence-biomedecine.fr

La Charte de l'enfant hospitalisé

1 L'admission à l'hôpital d'un enfant ne doit être réalisée que si les soins nécessités par sa maladie ne peuvent être prodigués à la maison, en consultation externe ou en hôpital de jour.

Un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents ou leur substitut auprès de lui jour et nuit, quel que soit son âge ou son état. **2**

3 On encouragera les parents à rester auprès de leur enfant et on leur offrira pour cela toutes les facilités matérielles, sans que cela n'entraîne un supplément financier ou une perte de salaire. On informera les parents sur les règles de vie et les modes de faire propres au service afin qu'ils participent activement aux soins de leur enfant.

Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins, adaptée à leur âge et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant. **4**

5 On évitera tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable. On essaiera de réduire au minimum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur.

Les enfants ne doivent pas être admis dans des services adultes. Ils doivent être réunis par groupes d'âge pour bénéficier de jeux, loisirs, activités éducatives adaptés à leur âge, en toute sécurité. Leurs visiteurs doivent être acceptés sans limite d'âge. **6**

7 L'hôpital doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs, tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.

L'équipe soignante doit être formée à répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille. **8**

9 L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins donnés à chaque enfant.

L'intimité de chaque enfant doit être respectée. Il doit être traité avec tact et compréhension en toute circonstance. **10**

PLAN DE L'HÔPITAL TROUSSEAU

26 avenue du Docteur Arnold Netter
75571 Paris Cedex 12
Tél. 01 44 73 74 75

Hôpital sans tabac |

Nous vous rappelons qu'il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'hôpital. (Loi Evin n°91-32 du 10 janvier 1991 relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme).



Moyens d'accès

Méto

- 1 Porte de Vincennes
- 6 Picpus
- 8 Daumesnil, Michel Bizot

Bus

- 56 29 Dr Netter
- 84 Hôpital Trousseau
- 25 Cours de Vincennes

Tramway

- 3 Montempoivre, A. David-Néel

Stationnement

L'accès aux véhicules est interdit à l'exception des Personnes à Mobilité Réduite sur présentation de la carte PMR. Sous réserve de places disponibles.



ENTRÉE & WEEK-END

16 rue Lasson
véhicules et urgences

Accès de nuit (après 21 h) et week-end par la rue Lasson

- Accueil
- Admissions
- Cafétéria
- Casiers
- Crèche
- État civil
- Service Universitè amphithéâtre Sorral
- Traictes
- Accès patients
- Circulation voitures
- Livraison
- SAMU/ambulances
- votre position

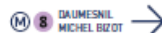


Bâtiment BRISSAUD
Porte 3

Livraisons
N°28

ENTRÉE PRINCIPALE

26 avenue du docteur Arnold Netter
du lundi au vendredi de 7h à 21h



Visites aux patients

Elles sont autorisées tous les jours de 13 h à 20 h

Repérez vous dans l'hôpital grâce à la géolocalisation. Cherchez votre bâtiment et laissez vous guider !

